

 **APPEL à PROJET**

**Paroisse St Joseph - Automne 2022**

D’une manière ponctuelle, l’Association des Œuvres Paroissiales a décidé de dégager une enveloppe pour soutenir un projet porté par une association dans laquelle un ou des paroissiens sont directement impliqués.

Cette aide se fera au travers d’un appel à projet. En clair, l’AOP vous offre la possibilité de présenter **un projet unique qui sort du contexte opérationnel et journalier de l’association candidate et qui a pour but d’améliorer son quotidien et/ou celui de ses bénéficiaires.**

Une somme maximale de 20 000 euros sera remise à l’association qui répondra aux critères de sélection et dont le projet aura été retenu. Le prix pourra, le cas échéant, être réparti entre plusieurs projets.

**Constitution du dossier**

**PRÉSENTATION**

**- Carte d’identité**

Nom de l’association :

Forme juridique :

Personne de contact pour ce projet + GSM :

Adresse postale :

Adresse mail :

Site internet :

Numéro de compte ainsi que le nom du titulaire :

**- Association**

Quels sont les buts et objet social de l’association ?

Public cible ?

**- Ancrage paroissial**

L’’association doit être soutenue par un membre actif de la paroisse qui est lui-même actif dans l’’association. Détaillez.

 **PROJET**

**- Description**

Titre du projet :

Description et détails du projet :

Mise en œuvre :

**- Calendrier**

Quand ce projet doit-il démarrer ?

Quelle en sera la durée?

**- Budget**

Quel est le budget estimé pour le projet?

Idéalement de quel montant auriez-vous besoin ?

- **Suivi**

L’association gagnante s’engage à donner un feedback à L'AOP et à venir présenter la réalisation du projet à la paroisse lors d'une célébration dominicale.

**DATE ET SIGNATURE :**

Le document doit être daté et signé par le responsable de l’association.

Le dossier est à remettre **pour le 1er novembre 2022** sous enveloppe chez Anne Lefébure

Chaussée de Malines 255 à Wezembeek-Oppem.

La candidature sera évaluée par un comité issu de l’AOP selon la grille suivante (chaque critère se verra attribuer une note entre 0 et 5. 0 étant la note la plus basse et 5 la note maximum) :

1. Un ou des paroissiens sont actifs dans l’association.
2. La demande est conforme à l'objectif.
3. La demande est bien expliquée, de bonne qualité et réaliste.
4. La demande est pertinente pour le public visé.
5. La planification est réaliste.
6. Le budget est réaliste.
7. Le dossier est remis dans les temps.

En cas de questions complémentaires, vous pouvez contacter

- Anne Lefébure : 0472 93 95 05

- Marie Dastot : 0476 24 59 82

- Jean-François Vyncke : 0475 94 47 40

- Thibault de Cooman : 0496 58 80 40

De même, le comité de sélection pourra au besoin prendre contact avec vous. Néanmoins nous vous demandons d’être le plus complet possible afin de ne pas ralentir le processus de sélection.

**Le lauréat sera désigné le 20 novembre durant la messe du Christ Roi.**

La remise du prix se fera dans la foulée.